

De : pref-covid19 <pref-covid19@haute-garonne.gouv.fr>

Envoyé : mardi 29 décembre 2020 18:18

À : destinataires inconnus:

Objet : MESSAGE AUX ÉLUS - COVID 19 // Point de situation du 29 -12- 2020

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,  
Madame la Présidente du Conseil Régional,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),

Je souhaite vous informer des éléments d'actualité sur l'épidémie liée au Covid-19 ainsi que des mesures prises au niveau national et localement.

### **1. Point épidémiologique**

Au 28 décembre 2020, pour le département de la Haute-Garonne, sont recensés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

- 303 (-1) hospitalisations en cours dont 47 (+1) en réanimation ;
- 347 personnes décédées (+14) ;
- 320 clusters dont 298 clôturés (au 22/12).

Du 19/12 au 25/12	Haute-Garonne	Toulouse Métropole	Alerte maximale
Taux d'incidence en population générale	65,7 / 100 000 (-)	58,3 / 100 000 (+)	> 250 / 100 000
Taux d'incidence pour les plus de 65 ans	64,9 / 100 000 (-)	44,9 / 100 000 (-)	> 100 / 100 000
Part des patients COVID dans les réanimations (régional)	29,64 % (-)	29,64 % (-)	> 30

### **2. Protocole sanitaire applicable aux stations de ski**

Vous trouverez ci-joint le guide sanitaire qui présente les bonnes pratiques recommandées pour le tourisme de montagne en prévision de la saison hivernale 2021.

### **3. Tests antigéniques dans les établissements scolaires**

Des campagnes de dépistage par tests antigéniques (TAG) sont mis en œuvre par les services de l'Éducation Nationale au sein des établissements scolaires de la Haute-Garonne. Pour mémoire, ces campagnes de dépistage par TAG dans les établissements scolaires sont prioritairement organisées dans les établissements où il y a eu plus de 3 cas signalés depuis novembre 2020. Tous les personnels volontaires des établissements des 1e et 2nd degrés ont la possibilité de se faire dépister quel que soit leur statut.

À ce jour, 5 établissements scolaires ont fait l'objet d'une campagne de dépistage, 158 personnels ont été testés, tous négatifs.

Trois nouvelles opérations de dépistages sont prévues à la rentrée de janvier 2021 dans 3 établissements scolaires : Lycée Stéphane Hessel à Toulouse, Lycée Gallieni à Toulouse et Lycée Pierre Bourdieu à Fronton.

### **4. Vaccination contre la COVID-19**

Lundi 28 décembre j'ai participé à la deuxième cellule opérationnelle de vaccination. Composée des différents partenaires concernés (ARS, collectivités locales, professionnels de santé et de la vaccination, préfecture, établissements de santé, établissements médicaux sociaux, services opérationnels,...), cette cellule se réunit chaque lundi à 11h afin de préciser les modalités pratiques des campagnes de vaccination contre la COVID-19.

- **Calendrier** : la campagne de vaccination commencera la semaine du 4 janvier en Haute-Garonne où 4 établissements sont priorités :  
Unité de soins de longue durée (USLD) du CHU de Toulouse, USLD du centre hospitalier de Muret, EHPAD "Le Castelet" à Muret relevant du CHU, EHPAD "Gaubert" à Toulouse relevant du CCASS de la ville de Toulouse.  
La campagne sera généralisée aux autres EHPAD et USLD après le 15 janvier. Cette campagne ne pourra commencer que 15 jours après réception du plan national de transport annoncé actuellement pour la fin de la semaine 53.  
Trois séquences de vaccination sont prévues. Pour mémoire, un espace de 3 semaines est nécessaire entre chaque injection (délai minimum entre la première et deuxième injection).
- **Information et sensibilisation à la vaccination** : une conférence médicale est programmée le 7/01/2021 sous forme d'un webinaire par l'URPS Médecins en lien avec le CDOM et le CHU afin de faire un point sur l'état des connaissances en matière de vaccins COVID-19. S'agissant de l'information des résidents, de leurs familles et des équipes des EHPAD et USLD, des informations sont disponibles dans les documents joints (FAQ, affiche,...) et sur le site Internet du ministère des solidarités et de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/la-vaccination-contre-la-covid-19/je-suis-un-particulier/article/foire-aux-questions-la-vaccination-contre-la-covid-19>

- **Etat de préparation (médecins, EHPAD, CHU et pharmaciens )**

Les 2 réunions de la "cellule opérationnelle vaccination" (21 et 28/12), la réunion avec les professionnels de santé le 22/12 et les audioconférences réalisées ce 28/12 avec les EHPAD d'une part et les pharmaciens d'autre part, ont permis d'informer tous les partenaires sur le dispositif de vaccination. Cette information a utilement été complétée par la diffusion le 24/12 du guide "campagne de vaccination contre la COVID-19".

Dans l'attente du plan national de transport qui précisera les dates, les différents partenaires ont les informations utiles et pratiques pour s'organiser. Les échanges vont se poursuivre pour résoudre les difficultés éventuelles et compléter les informations.

- **Contact auprès de la DT ARS Haute-Garonne 31 : [ars-oc-dd31-gestion-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd31-gestion-alerte@ars.sante.fr)**

**5. Actualité réglementaire : Décret n° 2020-1691 du 25 décembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire**

Le décret du 25 décembre 2020 a ajouté un article 53-1 au décret du 29 octobre 2020. Ce nouvel article prévoit les conditions d'organisation de la campagne de vaccination contre la covid-19. Vous trouverez ci-joint le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 consolidé.

**6. Dispositif de suivi de crise en Préfecture**

Dans cette phase de rebond épidémique, le dispositif de suivi de crise évolue : des réunions sont organisées entre les services de l'État et les collectivités territoriales et des points de situation sont plus fréquemment diffusés.

Un dispositif d'astreinte (avec un cadre d'astreinte et un sous-préfet de permanence) est mis en place, avec un numéro joignable 7/7j - 24/24h : **05.34.45.33.30**

Pour toutes questions qui n'ont pas de spécificité locale, le grand public dispose d'une plateforme téléphonique nationale joignable au **0 800 130 000** destinée à fournir toute information générale sur le Covid-19 (appel gratuit - 7/7 jours).

En vous remerciant pour votre aide dans cette période de crise, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Étienne GUYOT*